

*Le Ministre de Suisse à Paris, J. C. Kern, au Conseil fédéral*

R

Confidentiel

Paris, 8 février 1871

Pour compléter le télégramme<sup>1</sup> que je Vous ai adressé de Versailles aujourd'hui à trois heures, je m'empresse d'ajouter quelques détails au sujet de la mission que Vous m'avez confiée auprès de MM. Favre et de Bismark dans le but d'obtenir que, par une convention entre les belligérants, *le corps d'armée de Bourbaki soit promptement rapatrié*.

J'ai reçu hier à vingt heures l'office du Conseil Fédéral du 2 Février<sup>2</sup>, relatif à cette question, par l'entremise de M. Benzinger, ainsi que les autres lettres confiées au même courrier.

Immédiatement, je me suis rendu au Ministère des Affaires Etrangères, et j'eus la chance de trouver M. Favre à son cabinet, ce qui est fort difficile à cause des nombreuses occupations de ce Ministre. Je lui exposai le but de ma démarche, en me conformant strictement au sens de Votre office. Je n'ai donc pas besoin de reproduire cette partie de l'entretien. M. Jules Favre m'a répondu qu'il prenait sur lui, sans consulter le Gouvernement, de m'assurer que je ne rencontrerais de la part de la France aucune difficulté au sujet d'une convention à conclure avec M. de Bismark pour faire rentrer sur territoire français l'armée de Bourbaki, contre les garanties d'usage.

Il alla même jusqu'à exprimer l'opinion que je ne rencontrerais pas une forte opposition auprès de M. de Bismark.

Je ne pus m'empêcher de lui répondre que j'avais des motifs de douter que je recevrais un accueil favorable de la part des autorités militaires allemandes.

M. Favre m'offrit de parler lui-même de la question à M. de Bismark, qu'il devait voir le lendemain à Versailles pour discuter différentes questions de détail, soulevées par l'exécution de l'armistice.

Tout en le remerciant de son offre, je trouvai cependant plus convenable de faire une démarche personnelle au quartier-général, et cela d'autant plus que cela me paraissait devoir contribuer à accélérer une solution. En m'entendant préalablement sur les conditions d'un traité, dont l'exécution dépendrait plus ou moins de la coopération des autorités Suisses, j'ai cru agir dans le sens de Vos instructions et faciliter la réalisation du but proposé.

M. Jules Favre a compris et approuvé mon observation et m'a prié de l'accompagner le lendemain à Versailles; un train spécial était préparé pour lui ce matin à onze heures, et M. Favre mit immédiatement à ma disposition un sauf-conduit diplomatique.

Arrivés à midi à Versailles, une voiture de M. de Bismark nous a conduits au petit hôtel occupé par ce dernier, dans la rue de Provence.

---

1. Non reproduit.

2. Cf. n° 324.

Dès que nous fûmes annoncés, M. de Bismark est entré dans la salle d'attente. M. Jules Favre lui a exposé en quelques mots le but de ma visite. M. de Bismark est venu à moi, m'a serré la main en rappelant que nous nous étions vus pour la dernière fois lors de l'exposition universelle, et en m'invitant à déjeuner avec lui dans la salle voisine. Je l'ai remercié, en ajoutant que j'avais déjà déjeuné avant de quitter Paris.

M. Favre s'est absenté pour quelques instants. J'ai pu m'entretenir pendant un quart d'heure avec le comte Hatzfeldt, 1<sup>er</sup> Secrétaire du Chancelier allemand. M. de Bismark rentra alors, et m'invita à monter avec lui dans son cabinet.

Après quelques mots d'introduction, je lui exposai, dans le même sens qu'à M. Favre, les considérations qui peuvent être invoquées en faveur de notre demande.

Voici la réponse de M. de Bismark, sinon textuellement, du moins dans son esprit:

«Je comprends les embarras que cet événement doit causer en Suisse, et si des considérations majeures ne m'en empêchaient, je n'aurais pas de motifs de contrarier le vœu que Vous venez de m'exprimer au nom de Votre Gouvernement.

Je n'hésite pas à déclarer que la Suisse a rempli très loyalement ses obligations, comme pays neutre, pendant cette guerre. Mais, malgré ce fait, il nous est absolument impossible de donner les mains à la conclusion d'une convention avec la France dont le but serait de faire rentrer sur territoire français le corps d'armée réfugié en Suisse, et dont le chiffre s'élèverait, d'après mes derniers renseignements, à 84 000 hommes environ. Nos motifs sont les suivants:

Le Gouvernement Français n'est nullement en état de nous donner des garanties suffisantes que des militaires de l'armée de Bourbaki, tant officiers que soldats, ne se laisseront pas entraîner à participer de nouveau aux hostilités, s'ils sont rendus à la France. Nous avons la preuve que des officiers français, par centaines, ne se gênent pas de prendre de nouveau les armes contre nous, malgré la parole donnée. Nous avons un nombre considérable de prisonniers français qui rentrent dans cette catégorie. Nous pourrions d'autant moins compter sur l'efficacité de pareilles assurances, que le Gouvernement Français a confié à des militaires qui avaient, à son su, manqué à leur parole, le commandement de nouvelles troupes, après que ces officiers [*eussent*] réussi à s'évader.

Plus le nombre des soldats à la charge du fisc français sera considérable à l'étranger, plus aussi il pourra se voir forcé d'accélérer la conclusion de la paix. Il est donc tout naturel que nous ne voulions pas renoncer à ce moyen efficace, lorsqu'il s'agit d'une armée aussi nombreuse que celle de Bourbaki, réfugiée en Suisse. On désire aussi la paix en Allemagne, et l'opinion publique nous ferait des reproches bien fondés si nous adhérons à une mesure qui retarderait la conclusion de la paix, plutôt qu'elle ne l'accélérerait. Votre Gouvernement lui-même ne pourra pas méconnaître la justesse des motifs qui dirigent notre ligne de conduite.»

Bien que ces déclarations très positives ne fussent guère de nature à laisser de doutes dans mon esprit au sujet de l'issue défavorable de ma démarche, je n'en ai pas moins relevé les divers points favorables à notre manière de voir. J'ai rappelé à M. de Bismark les charges énormes imposées à la Suisse, depuis le début de la guerre, pour le maintien de la neutralité.

J'ai relevé particulièrement la proportion beaucoup plus grande du nombre de Français internés en Suisse qu'en Allemagne, comparée à la population respective des deux pays. Je lui ai dit que nous n'avions pas de places fortes où l'on pût convenablement surveiller les prisonniers, que la Suisse républicaine n'avait pas de police organisée sur le pied de la police de l'ancien Empire français, ou même sur le pied de la police allemande. Il me paraît que la Suisse ayant rempli consciencieusement et loyalement ses devoirs d'Etat neutre, comme M. de Bismark s'est plu à le reconnaître lui-même, cette considération serait de nature à engager les belligérants à faire cesser le plus tôt possible cette charge onéreuse.

Mais toutes ces considérations devaient échouer contre une résolution qui était évidemment prise d'avance. Après être revenu sur ses premiers arguments, M. de Bismark ajouta: «Toutes choses ont leurs bons côtés. Les Suisses auront l'occasion de faire connaissance plus intime avec les Français; nous avons pu le faire depuis longtemps déjà.»

Revenant sur le fond de la question, j'ai exprimé l'opinion que cette réponse ne devrait pas être comprise dans ce sens, qu'aucune modification ne serait possible avant la conclusion de la paix. J'ai exprimé l'espoir que d'ici à peu de temps, M. de Bismark pourrait se décider à faire un meilleur accueil qu'aujourd'hui à la demande de mon Gouvernement.

Le Chancelier me répondit qu'il ne croyait pas que le séjour des troupes françaises internées en Suisse durerait longtemps. Il est possible qu'un traité de paix soit conclu dans quinze jours environ, mais pour le moment, il n'y a pas de certitude sur ce point. Dans tous les cas, il faudra attendre la réunion de l'assemblée nationale, se rendre compte de l'esprit dont cette assemblée sera animée; et si cet esprit paraissait de nature à nous assurer une paix prochaine et stable, la question qui nous occupe pourrait peut-être faire l'objet d'un nouvel examen. Dans l'état actuel des choses et pour le moment, nous ne pouvons donner aucune assurance quelconque.

Je demandai à M. de Bismark de m'autoriser à Vous transmettre par le télégraphe de campagne le résumé de notre entretien. En accédant à mon désir, M. de Bismark exprima le vœu que je ne fisse pas mention, dans un télégramme ouvert, de ce qu'il m'avait dit au sujet de la manière dont les officiers français tiennent leur parole et de la conduite du Gouvernement français à l'égard de ces officiers. Il me pria de me borner à parler, dans des termes vagues, du manque de garanties efficaces de la part du Gouvernement de la Défense nationale.

A l'hôtel des Réservoirs, où je me suis rendu en sortant de la maison du Comte Bismark, j'ai rédigé le télégramme que Vous recevrez probablement cette nuit, et dans lequel j'ai tenu compte du désir qui m'avait été exprimé. Je l'ai remis au Secrétaire de M. de Bismark, qui m'a promis de Vous le faire parvenir d'office. Pour plus de sûreté, je Vous transmets sous ce pli une copie de ce télégramme.

A cinq heures, j'étais de retour à Paris avec M. Jules Favre. J'ai cru devoir Vous adresser immédiatement le présent rapport que je remettrai à un de nos compatriotes se rendant à Genève et quittant Paris demain matin.

En ce qui touche la question soulevée par Votre office daté également du 2 Février<sup>3</sup>, et les conséquences pour la Suisse de l'annexion de l'Alsace et d'une par-

3. Non reproduit. Cf. E 1001 (E) 9 1/90. A ce sujet, cf. n° 323.

tie de la Lorraine à l'Allemagne, je n'ai pas encore voulu en entretenir aujourd'hui d'une manière explicite M. Jules Favre, en raison de l'importance de cette question et surtout des difficultés qui s'y rattachent. J'ai cependant profité de notre voyage pour lui exposer les inconvénients et le préjudice que ces changements provoqueraient, non seulement pour Bâle, mais pour la Suisse entière; j'ai indiqué brièvement les motifs qui engagent la Confédération à désirer vivement le maintien de l'état actuel des choses. J'ai ajouté que si, contre le vœu de la Suisse, l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne devait être acceptée par la France comme condition de la paix, certaines concessions en faveur de la Suisse, dans les environs de Bâle, seraient extrêmement désirables pour les intérêts militaires de mon pays et pour les intérêts commerciaux des deux Etats.

M. Favre a immédiatement compris mes allusions et répondu que, quant à lui, il préférerait, par des motifs bien naturels, voir une partie de l'Alsace s'adjoindre à la Suisse, plutôt que de passer aux mains de l'Allemagne. Mais il pense que toute idée de cette nature rencontrerait de la part de la Prusse une opposition très décidée. Il m'a suffi pour le moment d'apprendre à connaître l'impression première produite par cette idée sur le Ministre Français des Affaires Etrangères. Dans tous les cas, avant d'entrer dans d'ultérieures explications sur cette grave question, il serait très désirable que je puisse apprendre à connaître Votre opinion et Vos propositions d'une manière plus positive, plus explicite, plus nette que ce ne me paraît être le cas dans Votre office du 2 Février. Pour entamer des tractations sur une question aussi difficile, il est nécessaire de désigner ce qu'on demande, et il ne serait guère possible de rester dans des termes aussi vagues, par exemple sur l'étendue du *sogeannte* «*Grenzbezirk*» soit en première ligne, soit comme concession éventuelle.

D'après tout ce que j'ai pu apprendre, soit par M. Favre, soit par le Comte Solms, ancien Chargé d'affaires de Prusse à Paris, je n'ai plus guère de doutes sur le fait que la cession de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine sera une des conditions *les plus positives* du programme de l'Allemagne dans le projet de traité de paix.

J'attends donc, *sans retard* de Votre part, des instructions ultérieures, avec un projet et des plans définis et déterminés, en Vous priant de m'indiquer, d'une manière plus complète, les motifs sur lesquels mes démarches devraient être basées. L'absence *de propositions formelles* m'a empêché d'aller plus loin dans la conversation confidentielle que j'ai eue à ce sujet avec M. Favre et d'aborder d'une manière quelconque, de près ou de loin, la question dans mon entretien avec M. de Bismark, déjà aujourd'hui.

Si je n'ai pas réussi au gré de mes désirs sur l'objet principal de la mission que j'avais entreprise aujourd'hui, Vous Vous convaincrez toutefois que j'ai apporté tout l'empressement possible à exécuter Vos instructions.

En terminant, j'ajoute que M. de Bismark s'est soigneusement abstenu de toute allusion au conflit avec le Corps diplomatique au sujet du bombardement de Paris<sup>4</sup> et cela soit dans l'audience elle-même, soit dans nos conversations particulières avant et après l'audience.

---

4. Cf. nos 316 et 318.

514

10 FÉVRIER 1871

J'ai l'intention de m'entretenir encore une fois avec Favre avant son départ pour Bordeaux, sur la question extrêmement délicate, concernant l'annexion éventuelle de l'Alsace à l'Allemagne. Je ne suis pas sans inquiétudes sur d'autres questions qu'elle pourrait provoquer et il est d'autant plus nécessaire de me faire parvenir des instructions positives et d'indiquer clairement ce que je dois demander en Votre nom. Il pourrait devenir nécessaire de me rendre à Bordeaux pour quelques jours pour des pourparlers de cette importance. Est-ce que Vous m'y autorisez d'avance *confidentiellement*? Lardy resterait ici pour les affaires courantes.

P.S. Veuillez m'envoyer une copie de la convention signée<sup>5</sup> entre le Général Herzog et le Commandant des Troupes françaises, entrées sur le territoire Suisse, et une copie de l'arrangement conclu en 1859 dont parle Votre office.

---

5. Cf. n° 321, annexe.